#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

#### Présents:

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, Aurélie BOURREAU, Sarah COLLOBER, Sophie VERGNAUD, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Omar MBAYE.

Absents excusés avec pouvoir : Jean BERGER à Omar MBAYE, Peggy MENETEAU à Martine BIAIS

Absents: Dominique CRÉTIN, David RANGER.

Suffrage: 15

<u>Secrétaire de séance</u> : Sophie VERGNAUD Ouverture de séance 20h00.

#### 1 - Approbation du dernier compte rendu.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité. Vote 15 Pour

## 2 – <u>Autorisation au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses</u> d'investissement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses prévues au budget 2016 lui soit accordée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité. Vote 15 Pour

#### 3 - Cimetière : mise en place d'un ossuaire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait pris la décision d'engager des travaux pour la mise en place d'un ossuaire au cimetière de Gençay ; une enveloppe globale de 2 600 € avait été portée au compte d'investissement n°2116 du budget 2016.

Deux devis ont été présentés à la commission « travaux » chargée d'étudier ce dossier. Ces devis sont plus élevés que le montant provisionné :

- Pompes Funèbres Gencéennes 3 276 €
- Maison des Obsègues (ex entreprise MOREAU) 3 181 €

La commission a décidé de retenir le devis de l'entreprise Maison Obsèques. Cependant, le montant étant supérieur à celui prévu au budget, il est demandé au conseil de bien vouloir valider le choix de la commission « travaux » sur un montant de 3 181€ supérieur à celui prévu au compte investissement.

Omar MBAYE intervient pour annoncer, qu'il retire le devis présenté par l'entreprise Pompes Funèbres Gencéennes.

Il regrette que la commission présente une décision qui paraît définitive, alors qu'elle a vocation à proposer et le conseil municipal a vocation à valider définitivement les propositions.

M. le Maire répond que la décision de la commission reste une proposition qui est soumise ce jour à délibération et vote des conseillers municipaux. Il prend cependant acte du retrait de l'offre Pompes Funèbres Gencéennes.

Après avoir délibéré le conseil municipal valide la proposition de la commission.

Vote 18 Pour - 6 Abstentions - Omar MBAYE non votant

## 4 – <u>Echange de terrain entre le centre de secours et la commune pour le projet de la maison</u> de santé

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la construction de la maison de santé, il serait souhaitable d'échanger du terrain avec le centre de secours de Gençay. Cet échange de parcelle d'une superficie d'environ 40 m2 permettrait de fermer l'emprise du centre de secours par

une parcelle en pointe utilisée par le SDIS 86 d'environ 15 m2. Cet échange permettrait de poser un portail. Les frais de notaire seraient à la charge de la commune. Monsieur le Maire précise que le SDIS 86 accepte cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition d'échange et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 5 – Changement de locataire à la permanence parlementaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune loue à Monsieur Jean-Michel CLEMENT, député de la Vienne des bureaux lui servant de permanence parlementaire. Il souhaite, conformément aux instructions émises par la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques utiliser ce local durant la campagne des élections législatives des 11 et 18 juin 2017. Durant cette période, le loyer de ces bureaux doit être pris en compte par son mandataire financier afin d'être inscrit en dépenses sur son compte de campagne.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire suivre au mandataire financier les factures de location pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin 2017.

# 6 – <u>Projet d'initiation au « street-art » (art urbain) avec le centre de loisirs « Milles Bulles » sur le mur de la halle de tennis et le skate-park.</u>

En 2015, le centre de loisirs « Milles Bulles » avait encadré une activité de peinture murale sur le mur du cinéma de Gençay.

Cette activité ayant rencontré du succès auprès des jeunes, le centre propose de renouveler cette opération.

Le projet consiste à embellir le mur extérieur de la halle de tennis ainsi que ceux des installations du skate-park. L'initiation d'un groupe de jeunes serait effectuée à l'occasion d'une rencontre avec un grapheur.

Une demande de subvention est en cours auprès de la CAF.

La commune de Gençay a été sollicitée pour l'achat de la peinture et du matériel à hauteur de 1 539 €.

M. le maire précise que ce projet encadré par le centre de loisirs donne l'occasion aux jeunes de 12/17 ans de participer à la vie de la commune.

La proposition d'attribution de la somme de 1 539 € est approuvée à l'unanimité.

Vote 15 Pour

#### 7 - Règlement intérieur de la Résidence du Parc.

Suite aux divers incidents survenus entre les résidents du foyer logement, la commission logement s'est réunie afin de modifier le règlement intérieur établi en 2015.

L'objectif de la commission était de porter dans le règlement la création, à l'intérieur de la résidence, d'un local qui serait mis à disposition des associations à but non lucratif ; l'accès à cette salle serait ensuite réservée à toute personne ayant adhéré à l'association.

François BOCK donne lecture du règlement modifié.

Après discussions, certains points étant à revoir, il est proposé un temps de réflexion supplémentaire et report du vote.

#### 8 - Revalorisation des tarifs des droits de place des foires mensuelles-Entreprise FRERY

Actuellement, l'entreprise FRERY dispose d'une convention pour le droit de place des foires mensuelles de Gençay, pour un fermage annuel de 13 917,86 €.

L'entreprise propose d'augmenter les tarifs pour 2017

| COMMERCANTS                  | TARIFS ACTUELS | PROPOSITION POUR 2017 |
|------------------------------|----------------|-----------------------|
| Abonnés au ml                | 0,58 euros     | 0.66 euros            |
| Non abonnés au ml            | 0,85 euros     | 0.96 euros            |
| Minimum de perception        | 5.60 euros     | 6.20 euros            |
| Camion magasin (alimentaire) |                | 7.50 euros            |

Il fait un récapitulatif sur la nécessité, en cette période de crise économique, de maintenir des tarifs attractifs, permettant également d'assurer la pérennité des foires de la commune.

Il est procédé au vote du conseil municipal :

- sur la proposition de non augmentation du tarif de fermage annuel Vote 15 Pour
- sur la proposition d'augmentation du tarif de place aux commerçants Vote 6 Pour ; 7 Contre ; 2 Abstentions.

#### 9 - Subvention FAE Marché de Noel

La somme de 584 € a été encaissée par la commune en paiement du droit de place des participants à la braderie annuelle 2016.

Les sommes perçues sont habituellement reversées chacun pour moitié à la FAE et à l'Office du Tourisme (OT).

Cependant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'entité Office du Tourisme n'existe plus.

Le Maire propose de verser la moitié de la somme à la FAE comme habituellement et de conserver l'autre moitié en prévision d'une subvention qui pourrait être versée à une autre association qui viendrait à participer à l'organisation du marché de Noël.

Vote 6 Pour 8 Contre 1 Abstention

Après délibération, il est proposé de verser la totalité à l'association organisatrice FAE.

Vote 9 Pour 6 Contre

#### 10 - Mise à jour des commissions communales

Suite aux démissions enregistrées au sein de l'équipe municipale, il est fait le point sur le nom des participants aux commissions communales mises en place en début de mandat.

#### 11- Projet AUDACIA: Accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

M. le maire informe le conseil de la réception d'un courrier de l'association AUDACIA; cette association à caractère social demande un accord de principe sur son projet d'installer sur la commune de Gençay une quinzaine de mineurs étrangers isolés dans des logements loués à cet effet. La structure assurerait à ces mineurs un logement et un encadrement visant à leur insertion sociale; l'intervention des associations locales pourrait permettre à ces jeunes une éducation à la langue française, et favoriser la mixité sociale.

La commune de Gençay a été choisie par AUDACIA pour son attractivité et pour ses services (commerce, école, collège, transport en commun, etc.). De plus, elle se situe à proximité de Poitiers.

L'association AUDACIA demande une réponse pour le 9 février 2017.

Après discussions, les conseillers demandent à avoir plus d'information. M. le maire procède au vote sur la question suivante :

• Etes-vous d'accord de demander à AUDACIA de présenter leur projet d'accueil de mineurs non accompagnés sur la commune de Gençay ?

Vote 4 Pour - 3 Contre - 8 Abstentions

M. le maire propose de reporter la décision du conseil et d'adresser un courrier à AUDACIA pour une présentation du projet par l'association sur la date du jeudi 9 février 2017.

### 12 - **FONCIA**

Des travaux sont prévus pour installer des trappes de désenfumage dans les immeubles de la rue BAROT.

Le syndic FONCIA gérant ces immeubles a proposé un devis s'élevant à 1 164€ (TVA à 10 % pour ces travaux de sécurité).

Ce montant de charge sera réparti au prorata des propriétaires de logement, ce qui représente environ 80 % pour la commune de Gençay propriétaire.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider l'envoi du devis signé au syndic FONCIA;

Vote 15 Pouir

#### 13 – <u>Information sur le chauffage de la salle des fêtes</u>

Dès que les températures extérieures sont en baisse, l'installation de chauffage de la salle des fêtes ne suffit pas à chauffer la salle.

Le repas des aînés du 20 janvier a dû être déplacé pour les raisons évoquées.

Une étude est en cours pour la pose de faux plafonds et le rajout des rampes de chauffage ; la facture risque cependant d'être importante ; l'utilisation en hiver étant de 2 week-ends par mois, il conviendrait de réfléchir à la rentabilité du système.

#### 14 - Cartes Nationales d'Identité

La réforme de l'organisation des préfectures prévoit qu'à compter du 1 er mars 2017 les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soient gérées comme la délivrance des passeports.

Cette réforme implique qu'on ne pourra établir ou renouveler sa carte d'identité que dans les quelques communes qui délivrent déjà les passeports. Les mairies qui assuraient jusqu'à présent ce service le perdent au profit des communes de la Vienne déjà équipées du matériel et du personnel formé à la délivrance du passeport biométrique.

La commune de Gençay fait partie des communes concernées par cette attribution de tâches supplémentaires.

En 2016, le service de l'état civil de Gençay a délivré 102 CNI (107 en 2014 et 104 en 2015) et 424 passeports (395 en 2014 et 385 en 2015), et a reçu en contrepartie une dotation d'environ 5300€.

Sur la base de l'activité des communes environnantes, la mairie estime à 1 484 les demandes de CNI et l'Etat ne prévoit aucune contrepartie.

Le personnel de la mairie de Gençay est d'ores et déjà inquiet de la surcharge de travail imposée par cette réforme : l'accueil téléphonique sur l'information de la démarche est déjà important, et le délai de réception de 20 minutes environ est incompressible.

Il convient donc de prévoir rapidement une réorganisation du service concerné.

#### 15 - Questions diverses

• L'entreprise ORANGE a informé la mairie de l'arrivée de la 4G à Gençay.

Cette information pourrait expliquer les dysfonctionnements constatés par les utilisateurs sur le réseau internet durant ces dernières semaines.

**O** M. le maire informe les conseillers de la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes du Civraisien en Poitou qui a élu son président ainsi que 17 vice-présidents.

Olivier GEOFFROY ancien président de la communauté de communes Civray-Charroux a été nommé président de la nouvelle entité, devant André SENECHEAU et Rémy COOPMAN.

Les vices-présidents doivent se répartir les commissions (nouvelles compétences) lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40 La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 23 février 2017

Sophie VERGNAUD